

6 avril 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 MARS 2018

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 30 mars 2017, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme PARRET (à Mme CHATELAIN), M. PERET, Mme LASSALLE (à Mme DIAT), Mme MARTINANT (à Mme FRIAUD), Mme RAY (à Mme PERICHON).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services.

M. REAU, trésorier municipal était excusé.

I - Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. CARBON et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

II - Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 22 février 2018.

III - Décisions prises par délégation

Quatre mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 22 février 2017. Il s'agit de :

- Sinistre poteau incendie Square de Vouroux : acceptation de l'indemnisation
- Logement Centre des finances publiques RUE DE VOUROUX : loyer
- Sinistre dégâts des eaux Bâtiment OI de l'ancien DA 277 en date du 3 février 2017 : acceptation de l'indemnisation
- Investissements prévus en 2018 : demande de subvention « produits des amendes de police » au département de l'Allier

IV - Ordre du jour complémentaire

Depuis le 22 mars, date de convocation de la présente séance, trois dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière, il s'agit de :

FINANCES

- Marché de remise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé : attribution.

URBANISME

- Classement de la voie permettant la liaison entre le CHEMIN des BONNETS et la RD 75.

PERSONNEL

- Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2017/10.

V - Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2017

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint en charge des finances et à l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 368 786,17 € comme suit : 234 082,43 € seront inscrits en section de fonctionnement du budget 2018 et le reste sera viré à celle d'investissement, soit 134 703,74 €.

VI - Budget annexe du service de l'eau : affectation des résultats de l'exercice 2017

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 26 267,37 € en section d'exploitation et 56 441,08 € en section d'investissement.

VII - Budget annexe du service de l'assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2017

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 150 000,00 € en section d'exploitation et 158 489,05 € en section d'investissement (81 448,73 € au compte 001 recettes et 77 041,32 € au compte 1068).

VIII - Budget 2018 : taux d'imposition

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité (conformément à l'avis de la commission des finances, le Conseil décide le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes sur les ménages :

TH : 12,47 %	TFB : 15,33 %	TFNB : 37,92 €
--------------	---------------	----------------

IX - Exercice 2018 : budget primitif principal

Le budget présenté par Mme PERICHON a été préparé à l'aide de l'appui des services. La seule grande modification à noter entre la présentation en commission des finances et le présent conseil est la prise en compte des travaux en régie ainsi que l'inscription de la recette de l'assurance pour le dégât des eaux du bâtiment 01 de l'ancien DA 277 et le reversement à la SPL 277 pour la réalisation des travaux. A ce jour, les dotations ne sont toujours pas notifiées et l'estimation faite sur le site de l'AMF fait apparaître une baisse de 14 000 € alors que les dotations devaient rester au même niveau que 2017.

M. COURTADON demande des précisions concernant la subvention au CCAS pour un montant de 15 000 €. M. le Maire répond que c'est la somme nécessaire à l'équilibre du budget afin de compenser les 5 % non pris en charge par le département. Le repas des Aînés sera réglé par la commune en 2018. M. COURTADON émet également une réserve sur le montant de la ligne carburant compte tenu de la hausse des taxes.

A l'issue de la présentation, M. COURTADON souhaite intervenir et fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

« Comme cela est de coutume, la minorité municipale tient à exprimer quelques remarques sur le budget qui « nous est présenté ce soir.

« En préambule, je veux souligner que nous aurions souhaité lui consacrer plus de temps lors des réunions « préparatoires. Faut-il rappeler que la seule réunion de la commission des finances n'a duré qu'une petite heure « alors que nous avons découvert à notre arrivée les documents, au demeurant bien préparés, sur lesquels nous « devons travailler. Nous regrettons aussi de ne pas avoir été destinataires de quelques documents « traditionnellement transmis : état de la dette, ratios communaux, départementaux, nationaux des communes de « même strate que la nôtre.

« Nous remarquons que notre commune subit, comme toutes les communes de France, un certain nombre « de mesures décidées par les gouvernements successifs. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au chapitre « 74 où l'on constate une baisse de 20 % des dotations, subventions et participations.

« Il n'est pas surprenant, dès lors, de constater que nos recettes de fonctionnement ont diminué de 9 % entre « 2016 et les prévisions 2018.

« Cela permet de comprendre pourquoi nos capacités d'investissement ne sont pas à la hauteur de nos « besoins.

« Je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer cette situation et ne pas trop allonger mon propos : les crédits « ouverts, pour débiter la revitalisation du centre-ville, s'élèvent à 100 000 € et ne représentent que 11,5 % des « dépenses d'investissement. A ce rythme, on peut s'interroger sur la durée de ce chantier pourtant primordial « pour l'avenir de notre commune.

« Je ne reviendrai pas sur les choix que vous avez faits pour développer le patrimoine immobilier de notre « ville. Nous ne partageons pas cette option. Certes, nous pouvons attendre de nouvelles recettes liées aux loyers

« mais, est-ce que, en ne prévoyant que 50 000 € de travaux de rénovation, on pourra espérer rendre attractifs ces
 « 16 logements (la somme prévue ne dépasse guère 3 000 € par logement). Pour en finir avec nos appréciations sur
 « le budget d'investissement, je veux rappeler, et chacun l'aura noté, que les reports 2017 représentent près de 43
 « % des dépenses prévues en 2018.

« Enfin, je veux attirer votre attention sur un problème financier qui nous préoccupe : nous constatons en
 « effet que nous rembourserons en 2018, 290 000 € et notre emprunt, qui représentera 48 % des recettes
 « d'investissement, s'élèvera à 680 000 €.

« Toutes ces remarques conduiront à nous abstenir sur le budget qui nous est présenté ».

M. le Maire reprend la parole et souhaite apporter des éléments de réponse à M. COURTADON.

Une enveloppe de 100 000 € pour l'aménagement du centre bourg a été inscrite. En effet, à l'heure actuelle, compte tenu de la mise en place d'un nouveau système et d'un appel à manifestation d'intérêt proposé par le département, la décision des communes retenues ne se fera qu'en septembre et les travaux préparatoires ne pourront commencer qu'ensuite, soit en 2019 – 2020 et 2021. A noter que la commune est toujours dans l'attente du déclassement de la RN 7. Le Maire regrette de devoir être tributaire de délais et de décisions imposées par le Département / la Région et l'Etat mais pour optimiser le financement de l'opération, il faut attendre.

Pour ce qui est de la dette, la municipalité souhaite la maîtrise de celle-ci mais pas forcément sa baisse, en effet, le ratio est au-dessous de la strate et il est souhaitable de profiter des taux attractifs pour investir. Enfin, il est important de noter que les subventions sollicitées viendront diminuer l'enveloppe de l'emprunt une fois que celles-ci seront notifiées.

Les contraintes imposées par l'Etat en matière de diminution des dotations ne permettent pas d'aller aussi vite que souhaité mais il est important de noter que sur 2018, le territoire va bénéficier des investissements suivants :

1 500 000 € budget ville,

3 000 000 € travaux assainissement,

4 500 000 € travaux SPL 277.

L'enveloppe pour la rénovation des Cités de l'Air n'est que de 50 000 € de fournitures mais c'est sans compter le travail des services techniques qui permettra des travaux au moins valorisés au prix de 150 000 €.

M. COURTADON indique tout de même que l'enveloppe des restes à réaliser est importante.

M. le Maire fait alors procéder au vote.

Le budget est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire).

X - Exercice 2018 : budget annexe de l'eau

Sur proposition de Mme PERICHON, adjoint aux finances, et à l'unanimité, le budget est voté en déséquilibre comme le permet le Code général des collectivités territoriales :

Section d'exploitation : recettes : 31 267,37 €

dépenses : ... 949,87 €

Section d'investissement : recettes : 57 390,95 €

dépenses : 0,00 €

XI - Exercice 2018 : budget annexe de l'assainissement

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint et à l'unanimité, le budget est voté.

Il est équilibré à 244 987,23 € en section d'exploitation et à 2 681 067,12 € en section d'investissement.

Le docteur CONSTANT intervient en précisant que les Flex azurs ont été remplacés. La durée de vie de ceux-ci est réduite du fait de la présence de beaucoup de sable.

M. le Maire indique que les travaux d'assainissement vont très prochainement commencer. Ceux-ci permettront une amélioration du fonctionnement de la station. 1^{ère} tranche 2018 – 2019 et 2^{ème} tranche après 2020. M. CONSTANT précise que ceux-ci amélioreront le rendement de la station et qu'avant 1997, il n'y avait pas de station. Le coût des travaux est important mais ce sont des travaux qui n'ont pas de visibilité pour le grand public.

XII - Allocations accordées par la ville : état pour 2018

La liste est adoptée à l'unanimité sur proposition de M. le Maire. Le montant total des allocations s'élève à 57 785,48 €.

M. le Maire informe que l'allocation PIJ est en baisse. La commune garde ce système puisqu'elle n'est pas en mesure de fournir le même service pour le même prix. Légère baisse pour le Festi BD qui est une animation avec rayonnement départemental.

XIII - Tarifs exposants Foire d'automne

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs applicables aux exposants à l'occasion du Salon d'Automne qui se déroulera sous le marché couvert. Les tarifs 2018 sont identiques à ceux de 2017, la municipalité n'a pas pour objectif de faire des bénéfices mais simplement d'accueillir les exposants dans de bonnes conditions. Tarif de base : 55 € les 9 m² et plus 6 € les 3 m² supplémentaires. Des prestations complémentaires sont proposées : location de chalets et grilles d'exposition.

XIV - Marché réhabilitation des réseaux d'assainissement : attribution

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil attribue le marché « réhabilitation du réseau d'assainissement » à :

Lot N° 1 - ALLIER TP (SAINT-POURCAIN-sur-SIOULE)

Lot N° 2 - ENTREPRISE Georges BOUHET (DIGOIN)

Lot N° 3 - SUEZ (CREUZIER-le-VIEUX)

Les montants sont en-dessous des estimations du maître d'œuvre et les réponses allaient du simple au double.

XV - Subventions accordées par la ville : états pour 2018

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de 7 élus membres du bureau ou présidents de certaines associations), le Conseil approuve la ventilation des subventions accordées aux associations pour un montant de 66 908,40 €.

M. le Maire précise que cette année encore, la commune subventionne largement les associations. La commission n'a pas souhaité revoir les modalités d'attribution en tenant compte des avoirs en caisse, afin que les associations qui souhaitent faire des animations et engranger des bénéfices continuent à le faire.

Au-delà de l'aide financière accordée par les subventions, il faut que les associations aient conscience de toutes les aides indirectes. La municipalité fait historiquement l'effort d'accorder aux associations un grand nombre d'aides, certaines d'entre elles semblent parfois l'oublier.

XVI - Marché de remise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé : attribution

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil procède à l'attribution du marché « remise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé ». En effet, la commune propose de gérer ce dossier pour les privés si elle obtient un subventionnement de l'Agence de l'Eau.

Sur les 7 lots proposés, un seul est attribué : lot n° 1, MJTP (Luneau) pour 126 567,28 € H.T. Le reste des lots est déclaré infructueux. Le marché sera relancé.

XVII - Classement de la voie permettant la liaison entre le CHEMIN des BONNETS et la RD 75

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil procède au classement dans la voirie communale du Chemin de la PEROTTTE compte tenu de la modification de la fréquentation du chemin suite à la fermeture du passage à niveau.

Le statut des chemins privés est évoqué notamment celui du Chemin de MONTLOUBET, Les LUTEAUX et les PATUREAUX pour lesquels la municipalité souhaite le même aménagement. Il est donc proposé de passer ces chemins privés en chemins communaux.

XVIII - Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2018/10.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil modifie la liste des emplois permanents et temporaires afin de tenir compte de la modification d'un poste suite à réintégration d'un agent après une longue maladie et afin de rajouter des postes dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité. L'assemblée demande en complément d'information concernant les PEC.

Il s'agit du nouveau dispositif remplaçant les CUI – CAE. Ceux-ci sont plus contraignants en termes de poste, d'engagement à l'embauche et de formation. 6 postes sont vacants et seront utilisés selon les conditions financières. Pour ce qui est des formations, la municipalité a toujours fait l'effort de soutenir les personnes recrutées dans le cadre des contrats aidés par l'obtention de diplôme.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de séance,

Régis CARBON

Le Maire,

Roger LITAUDON

1 ex. par école communale pour l'information des personnels,

1 ex. M. le responsable du centre des finances publiques (version numérique et version papier)

M. COURTADON, Mme BELOT et M. ALBERT (version numérique et version papier)

Par messagerie :

Les autres membres du Conseil municipal,

Le secrétariat de la communauté de communes,

Mme GOUBY, responsable des services de la Comptabilité et du Personnel

Mme SIMON, service du personnel,

Médiathèque municipale,

Service communication (site Internet de la collectivité),

Mme la correspondante de LA MONTAGNE.

Autres : Classements (3 ex.), Affichages (A5) : Hôtel-de-Ville, Restaurant municipal, Centre technique